

Sous couvert d’objectivité, la Cour des comptes fait l’apologie des politiques néolibérales

di Pierre Khalifa e Jacques Rigaudiat

Les deux économistes voient dans la nomination de la ministre des comptes publics, Amélie de Montchalin, comme première présidente de la Cour des comptes la confirmation du manque d’indépendance de l’institution

La nomination d’Amélie de Montchalin, qui était ministre des comptes publics jusqu’au 12 février, à la tête de la Cour des comptes [à compter du 23 février] a fait scandale. Non pas parce qu’elle serait incompétente pour le poste – une unanimité semble se dessiner pour affirmer le contraire –, mais parce qu’elle deviendrait alors juge de ce dont elle était auparavant responsable : elle aurait à se prononcer sur des mesures qu’elle a elle-même promues. C’est certes un problème, mais c’est une situation qui ne sera que momentanée.

En fait, ce qui choque dans cette nomination, c’est qu’elle révèle au grand jour ce qui est largement connu de tous ceux qui suivent les nominations dans les institutions de la République. On peut ici citer de nombreux exemples de parachutages clientélistes où des ex-ministres ou immédiats conseillers du prince se retrouvent à la tête d’institutions prétendument « *indépendantes* », et qui, pour certaines d’entre elles sont même dotées d’un pouvoir juridictionnel qui les autorise à prononcer des jugements et à infliger des amendes.

De cela – sans même évoquer ici la Banque de France –, les exemples abondent : de la Commission de régulation de l’énergie, présidée par une ancienne ministre du logement, Emmanuelle Wargon, à l’Autorité des marchés financiers, présidée par l’ancienne directrice adjointe du cabinet de François Fillon et ex-membre du comité exécutif du Medef Marie-Anne Barbat-Layani.

Le développement des « *autorités administratives indépendantes* » (AAI) est l'un des marqueurs de la transformation de l'Etat sous l'empire du néolibéralisme. Des pans entiers des choix collectifs sont ainsi soustraits de la délibération collective, c'est-à-dire à la démocratie. Ce qui est ici en question n'est donc pas tant les personnes que les procédures.

Son orientation ne change pas

Dans tous les cas, le résultat est clair : toutes promeuvent la même orientation en matière de politique économique et sociale. Quant à la Cour des comptes, si son histoire a bien plus de profondeur que les AAI, elle n'a pas pour autant échappé à cette évolution : le juge historique des seuls comptes est devenu celui des politiques. S'agissant de ses présidents, il faut d'abord remarquer que Pierre Moscovici, nommé à la tête de l'institution en 2020, avait été auparavant ministre de l'économie et des finances, qu'avant lui Didier Migaud, député socialiste, avait été rapporteur général du budget et président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, et que l'un de ses prédécesseurs, Philippe Séguin, avait été président de l'Assemblée nationale et président du Rassemblement pour la République (RPR)...

Au-delà des personnes, l'indépendance de la Cour des comptes est toute relative. Elle l'est d'autant plus que, quel que soit son président, son orientation ne change pas. Ainsi Didier Migaud, ancien socialiste, fait-il en 2013 le constat que « *la situation actuelle des finances publiques demeure préoccupante, les déficits sont toujours importants et la dette continue d'augmenter* », phrase reprise quasiment mot pour mot par un autre ancien socialiste, Pierre Moscovici, dans de multiples déclarations ; et ne doutons pas qu'Amélie de Montchalin aussi la fera sienne.

L'évolution néolibérale n'a pas épargné la Cour des comptes : l'expert-comptable est devenu cabinet d'audit. On retrouve, rapport après rapport, tous les poncifs sur les dépenses publiques. « *La Cour des comptes exige des coupes d'urgence dans les dépenses sociales* », pouvait déjà titrer *Le Monde* le 28 juin 2013. Ainsi le niveau des prélèvements obligatoires serait trop élevé, affirmation dépourvue de sens si on n'indique pas les services fournis en contrepartie, très différents suivant les pays, ni que ce niveau reflète simplement le degré de socialisation d'un certain nombre de

dépenses qui seraient sinon effectuées de façon privée, mais n'en resteraient pas moins « *obligatoires* ».

Les recommandations – qui ressemblent comme deux gouttes d'eau aux plans d'ajustement structurel du Fonds monétaire international (FMI) ou aux mémorandums de sinistre mémoire de la « troïka » [*l'alliance, dans les années 2010, de la Banque centrale européenne, de la Commission européenne et du FMI*] imposés à la Grèce – sont à l'avenant : réduction des dépenses d'intervention de l'Etat, baisse du nombre de fonctionnaires et de leurs salaires avec le gel du point d'indice et le ralentissement des déroulements de carrière, désindexation des retraites, des allocations chômage et de la plupart des prestations sociales par rapport à l'inflation, augmentation de la durée du travail, etc. Année après année, c'est une véritable saignée purgative que préconise régulièrement la Cour des comptes.

Rôle dans la crise démocratique

Et cela pose une nouvelle fois la question de sa fonction. Si la Cour est dans son rôle lorsqu'elle examine la sincérité des chiffres avancés par le gouvernement pour construire sa trajectoire budgétaire, elle ne l'est pas quand elle s'aventure à préconiser des orientations. Elle l'est encore moins lorsque celles-ci ne font l'objet d'aucune évaluation quant à leurs conséquences. En s'en tenant à une description purement comptable, en s'exonérant d'une véritable analyse macroéconomique, la Cour des comptes est devenue un organe faisant, sous le couvert de l'objectivité, l'apologie des politiques néolibérales. A sa manière, elle participe ainsi à la crise démocratique actuelle, dont l'une des racines est l'exclusion du débat public et de la décision citoyenne de tout ce qui relève des politiques économiques et sociales.

Alors pourquoi la nomination d'Amélie de Montchalin fait-elle scandale, alors que tout le monde sait qu'elle sera dans la stricte continuité de ses prédécesseurs ? En fait, sa nomination jette une lumière crue sur ce qui devait rester caché. L'indépendance de la Cour des comptes n'est qu'une illusion et, dans son hubris, le président de la République, Emmanuel Macron, avec cette nomination, l'a mis en évidence : comme dans le conte d'Andersen, le roi – ici, la Cour des comptes – est nu.

Pierre Khalfa est économiste, membre de la Fondation Copernic ;

Jacques Rigaudia est conseiller maître honoraire à la Cour des comptes